



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/5/Add.5  
18 février 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Sixième réunion

La Haye, 7-19 avril 2002

Point 24 de l'ordre du jour provisoire\*

### PLAN STRATEGIQUE, RAPPORTS NATIONAUX ET FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

#### *Formats pour les rapports thématiques*

*Note du Secrétaire exécutif*

1. Lors de sa cinquième réunion, la Conférence des Parties, de par sa décision V/19, a prié les Parties de préparer des rapports thématiques détaillés sur un, ou plus d'un, des points, en vue d'un examen approfondi lors de ses réunions ordinaires, fournissant ainsi des contributions nationales au travail de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.
2. La réunion intersessions à composition non limitée sur le plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique (MSP), qui a eu lieu du 19 au 21 novembre 2001, conformément à la décision V/20, a prié le Secrétaire exécutif de préparer et de soumettre à la Conférence des Parties lors de sa sixième réunion des projets de formats pour les rapports thématiques sur les points dont la septième réunion de la Conférence des Parties va traiter en profondeur.
3. Lors de sa quatrième réunion, dans la décision IV/16, la Conférence des Parties a tracé les grandes lignes de son programme de travail pour sa cinquième, sa sixième et sa septième réunion, et elle a choisi trois thèmes à examiner en profondeur pour chaque réunion. Les trois thèmes sélectionnés pour la septième réunion de la Conférence des Parties sont les suivants : **écosystèmes des zones de montagne, zones protégées, transfert de technologie et coopération technologique.**
4. Par conséquent, le présent addendum contient, dans les annexes I à III, le projet de lignes directrices et de format pour les rapports thématiques sur les écosystèmes des zones de montagne, les zones protégées, et le transfert de technologie et la coopération technologique.

\* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rév.1.

/...

*Format pour les rapports thématiques sur les écosystèmes des zones de montagne (annexe I)*

5. Le SBSTTA, lors de sa sixième réunion, a recommandé que la diversité biologique des montagnes soit considérée comme thème principal de sa huitième réunion afin de faciliter l'examen de ce point par la septième réunion de la Conférence des Parties.

6. Bien que certains articles de la Convention et les décisions s'y rapportant adoptées lors de réunions précédentes de la Conférence des Parties s'appliquent à la diversité biologique des écosystèmes des zones de montagne, c'est la première fois que le SBSTTA et la Conférence des Parties feront de cette question en tant qu'un des principaux thèmes de discussion. Pour faciliter l'examen approfondi de ce point par le SBSTTA et la Conférence des Parties, des informations détaillées sur cette question sont attendues y compris l'évolution de la situation en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans différentes Parties et les besoins de création des capacités.

7. Le format proposé dans l'annexe I pour un rapport thématique détaillé sur les écosystèmes des zones de montagne est conçu pour aider la huitième réunion du SBSTTA dans son travail de préparation de recommandations visant à faciliter l'examen de ce point par la Conférence des Parties lors de sa septième réunion.

8. Supposant que la huitième réunion du SBSTTA aura lieu en octobre, on propose que le rapport thématique sur les écosystèmes des zones de montagne soit soumis avant le 31 juillet 2002. Si ces informations sont à la disposition du SBSTTA avant sa huitième réunion, ses travaux en seront aidés.

*Format pour les rapports thématiques sur les zones protégées (annexe II)*

9. Lors de sa septième réunion, le SBSTTA a recommandé que les zones protégées soient prises comme thème principal de sa neuvième réunion.

10. Le format proposé dans l'annexe II pour un rapport thématique détaillé sur les zones protégées est conçu pour aider le SBSTTA dans son travail de préparation de recommandations visant à faciliter l'examen de ce point par la Conférence des Parties lors de sa septième réunion.

11. En développant ce format, les activités présentes et passées dans diverses organisations en ce qui concerne le partage des informations pour les zones protégées sont prises en compte, afin d'éviter la duplication et de favoriser les synergies, y compris la présentation de rapports thématiques dans le cadre de la Convention. En outre, les informations recherchées par le biais de ce rapport thématique devront traiter des questions d'intérêt spécifique pour le SBSTTA et la Conférence des Parties.

12. On propose que ce rapport thématique sur les zones protégées soit soumis avant le 30 mars, en supposant que la neuvième réunion du SBSTTA aura lieu en septembre 2003. Une synthèse des informations tirées des rapports thématiques reçus avant cette date pourra contribuer aux délibérations de la neuvième réunion du SBSTTA.

*Format pour les rapports thématiques sur le transfert de technologie et la coopération technologique (annexe III)*

13. Lors de sa septième réunion, le SBSTTA a recommandé que le transfert de technologie et la coopération technologique soient l'une des questions à examiner en profondeur lors de sa neuvième réunion.

14. Le format proposé dans l'annexe III pour un rapport thématique détaillé sur le transfert de technologie et sur la coopération technologique est conçu pour faciliter l'examen de ce point par la Conférence des Parties lors de sa septième réunion.

15. Le transfert de technologie et la coopération technologique sont l'une des dispositions clés pour l'application de la Convention. Ils ont été adoptés comme moyen d'application pour de nombreux programmes de travail et questions s'y rapportant dans le cadre de la Convention. Par conséquent, les informations recherchées dans le format proposé dérivent des éléments de ces programmes de travail et des questions s'y rapportant. En outre, certaines questions sont également soulevées dans le but d'identifier les mécanismes, les besoins, les réussites et les contraintes pour le transfert de technologie et la coopération technologique au niveau national.

16. Le rapport thématique sur le transfert de technologie et la coopération est prévu avant le 30 mars 2003 car les informations disponibles d'ici cette date faciliteront l'examen de cette importante question lors de la neuvième réunion du SBSTTA, qui est prévue en septembre 2003.

*Recommandation*

17. La Conférence des Parties est priée d'approuver les formats pour les rapports thématiques sur les écosystèmes des zones de montagne, les zones protégées, et le transfert de technologie et la coopération technologique contenus dans les annexes I à III ci-dessous, y compris les dates limite respectives de soumission.

*Annexe I***PROJET DE FORMAT POUR LES RAPPORTS THEMATIQUES SUR LES ECOSYSTEMES  
DES ZONES DE MONTAGNE**

Le format suivant pour la préparation d'un rapport thématique sur les écosystèmes des zones de montagne est une série de questions conçues pour obtenir des informations des Parties contractantes afin de faciliter l'examen des questions pertinentes et du programme de travail lors de la septième réunion de la Conférence des Parties. Les réponses à ces questions contribueront également à évaluer l'état général d'application de la Convention.

Les questions sont conçues de manière à faciliter la complétion de l'examen. Dans la plupart des cas, des réponses optionnelles sont indiquées et il suffira de cocher une case ou plus d'une case. A la suite des questions se trouve un encadré pour d'autres remarques et informations. Les Parties sont priées de fournir des réponses plus détaillées aux questions auxquelles est donnée plus d'une réponse. En particulier, cet encadré pourrait être utilisé pour identifier les priorités dans les stratégies et plans d'action nationaux, les réussites et les contraintes dans l'application, et les domaines, potentiels et existant déjà, de coopération et de création des capacités.

Ces informations fournies par les Parties contractantes ne seront pas utilisées pour classer les performances des Parties contractantes individuelles.

.Afin de faciliter le bilan et la synthèse des informations contenues dans les rapports, les sondés sont priés de s'assurer que les informations complémentaires fournies dans l'encadré ont un lien étroit avec les questions précédentes et sont aussi brèves que possible. La longueur n'est pas limitée mais on prévoit que les Parties seront à même de fournir des informations adéquates et utiles en quelques pages.

Les Parties contractantes sont également priées de communiquer toutes questions applicables aux dispositions de la Convention dont n'ont pas traité les questions ci-dessous. Le Secrétaire exécutif se réjouirait également de tout commentaire sur le caractère adéquat des questions et sur les difficultés éprouvées pour la complétion de ces questions, ainsi que des recommandations sur la manière dont ces questions et ces lignes directrices pour les rapports pourraient être améliorées.

Il est recommandé aux Parties contractantes de faire participer un grand nombre de parties prenantes différentes à la préparation du rapport, afin d'assurer un développement transparent et en participation d'un tel rapport. Un encadré est fourni pour identifier les parties prenantes qui ont participé à ce processus.

Les Parties contractantes sont priées de soumettre leurs rapports thématiques sur les zones protégées dans ce format au Secrétaire exécutif avant le 30 juillet 2002. Les Parties sont priées de soumettre une copie originale signée par courrier et une copie électronique sur disquette ou par courrier électronique. Une version électronique de ce document sera envoyée à tous les correspondants nationaux et sera également mise à disposition sur le site Internet de la Convention à l'adresse :

<http://www.biodiv.org>

Les rapports thématiques complétés et toutes remarques devraient être envoyés à :

<p>Le Secrétaire exécutif Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique World Trade Center 393 St.Jacques Street, Suite 300 Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9 Fax: 1-514-2886588 Courriel : <a href="mailto:secretariat@biodiv.org">secretariat@biodiv.org</a></p>
---

*Veillez fournir les détails suivants concernant l'origine de ce rapport*

Partie contractante	
<b><i>Correspondant national</i></b>	
Nom de l'institution :	
Nom et titre du responsable à contacter :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<b><i>Responsable à contacter pour le rapport national (si différent)</i></b>	
Nom et titre du responsable à contacter :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<b><i>Soumission</i></b>	
Signature du responsable de la soumission su rapport national :	
Date de soumission :	

*Veillez fournir quelques brèves informations concernant le processus de préparation de ce rapport, y compris des informations sur les types de parties prenantes qui ont participé de manière active à sa préparation et sur le matériel qui a servi de base pour le rapport*

*Ecosystèmes des zones de montagne*

1. Quelle priorité relative votre pays accorde-t-il à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne ?					
a) Haute		b) Moyenne		c) Basse	
2. Comment votre pays évalue-t-il les ressources disponibles pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de zones de montagne, tant sur le plan intérieur que sur le plan international ?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Restrictives	
3. Votre pays a-t-il demandé une aide financière au FEM pour financer les activités de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne ?					
a) non					
b) oui, veuillez donner des détails					

*Evaluation, identification et suivi*

4. Votre pays a-t-il entrepris une évaluation des causes directes et sous-jacentes de la dégradation et de la perte de diversité biologique des écosystèmes des zones de montagne ?	
a) non (veuillez préciser les raisons)	
b) oui, veuillez préciser les grandes menaces et leur importance relative, ainsi que les lacunes	
c) Si oui, veuillez préciser les mesures prises par votre pays pour maîtriser les causes de perte de diversité biologique des montagnes	
5. Votre pays a-t-il identifié des besoins taxinomiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des zones de montagne ?	
a) non, (veuillez préciser les raisons)	
b) oui, veuillez préciser	
6. Votre pays a-t-il effectué une évaluation de la vulnérabilité ou de la fragilité des montagnes dans votre pays ?	
a) non, veuillez préciser les raisons	
b) oui, veuillez préciser les résultats et les effets observés sur la biodiversité des montagnes	
7. Votre pays a-t-il effectué une évaluation importante pour la conservation de la diversité biologique des écosystèmes des zones de montagne au niveau génétique et aux niveaux des espèces et de l'écosystème ? (Vous voudrez peut-être utiliser l'annexe I de la Convention pour les catégories de biodiversité importantes pour la conservation)	
a) non, veuillez préciser les raisons	
b) oui, certaines évaluations ou suivi entrepris (veuillez préciser)	
c) oui, des évaluations ou des programmes de suivi détaillés ont été entrepris (veuillez préciser où se trouvent les résultats, et les possibilités et les obstacles, s'il y a lieu)	

***Système de réglementation et d'information et plan d'action***

8. Votre pays a-t-il mis au point une réglementation, des politiques et des programmes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser les secteurs	
9. Votre pays a-t-il appliqué l'approche par écosystèmes (adoptée lors de la cinquième Conférence des Parties dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner quelques cas ou exemples	
10. Votre stratégie nationale sur la biodiversité et votre plan d'action englobent-ils la diversité biologique des montagnes ?	
a) non, veuillez préciser pourquoi	
b) oui, veuillez donner quelques informations sur la stratégie et le plan, en particulier sur la biodiversité des montagnes	
11. Votre pays a-t-il diffusé les informations pertinentes concernant les pratiques de gestion, les plans et les programmes pour la conservation et l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne ?	
a) non	
b) oui, veuillez indiquer où les informations concernant les pratiques de gestion, les plans et les programmes, peuvent être récupérées	

***Coopération***

12. Votre pays a-t-il entrepris une collaboration avec d'autres Parties pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne au niveau régional ou dans une chaîne de montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser les buts de cette collaboration et ce qu'elle a donné	
13. Votre pays a-t-il signé ou ratifié un traité régional ou international concernant les montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser quel traité et fournir, dans la mesure du possible, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des traités, y compris toute importante restriction dans l'application des traités	

***Zones thématiques pertinentes et questions s'y rapportant***

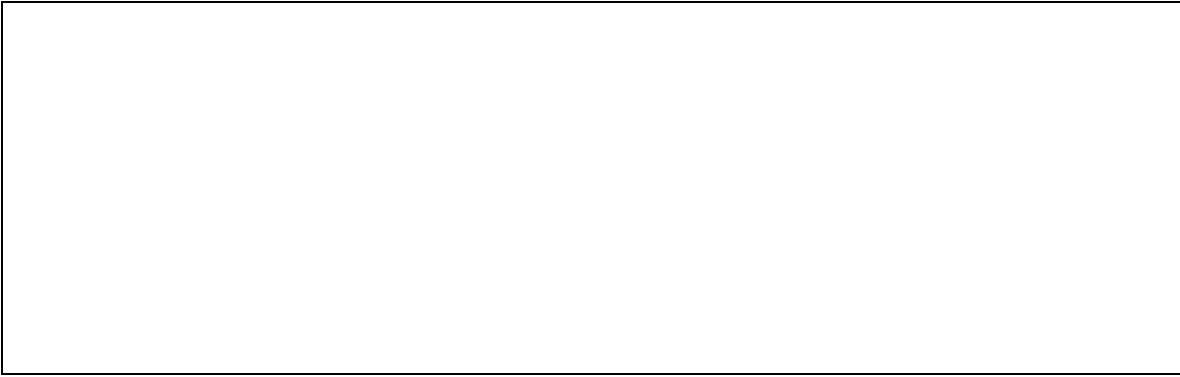
14. Votre pays a-t-il pris en compte les écosystèmes des zones de montagne quand il a mis en œuvre des programmes de travail thématiques sur la diversité biologique de l'agriculture ; des eaux fluviales ; des forêts ; et des terres arides et semi-arides ?	
a) non	
b) oui – mais seulement dans un ou deux programmes de travail thématiques	




c) oui, inclus dans tous les programmes de travail	
d) si oui, veuillez préciser les détails	
15. Votre pays a-t-il pris des mesures pour s'assurer que le tourisme en montagne est durable ?	
a) non, veuillez préciser pourquoi	
b) oui, mais en début de développement (veuillez préciser les raisons)	
c) à un stade avancé de développement (veuillez préciser les raisons)	
d) des mesures relativement exhaustives sont mises en œuvre (veuillez préciser les raisons)	
16. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés locales et autochtones pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne ?	
a) non	
b) sans objet	
c) oui, mais au début de la politique ou du développement de programme	
d) oui, à un stade de développement avancé	
e) certains programmes sont mis en œuvre	
f) des programmes exhaustifs sont mis en œuvre	
17. Votre pays a-t-il développé des programmes pour la protection du patrimoine naturel et culturel dans les montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner quelques informations dans les programmes	
18. Votre pays a-t-il établi des zones protégées dans les montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser le pourcentage de montagnes dans des zones protégées par rapport à la totalité des zones de montagne dans votre pays	
19. Votre pays a-t-il entrepris des activités pour fêter l'année internationale des montagnes et de l'éco-tourisme ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser	

*Etudes de cas*

***Veuillez fournir des études de cas réalisées par votre pays dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes des zones de montagne***



*Autres remarques*



*Annexe II***PROJET DE FORMAT POUR DES RAPPORTS THEMATIQUES DETAILLES SUR LES ZONES PROTEGEES**

Le format suivant pour la préparation d'un rapport thématique sur les zones protégées est une série de questions conçues recueillir des informations des Parties contractantes afin de faciliter l'examen de questions thématiques pertinentes et du programme de travail lors de la septième réunion de la Conférence des Parties. Les réponses à ces questions contribueront également à évaluer l'état général d'application de la Convention.

Lors de l'élaboration des questions, compte a été tenu du fait que les premier et second rapports nationaux réclamés par la Conférence des Parties à la Convention ont demandé quelques informations sur les zones protégées, et que certaines organisations comme l'UICN et l'UNESCO demandent des rapports périodiques et favorisent le partage des informations dans ce domaine. Le rapport thématique sur les zones protégées abordera les problèmes spécifiques dont veulent s'occuper le SBSTTA et la Conférence des Parties à la Convention.

Les questions sont conçues de manière à faciliter la complétion du bilan. Dans la plupart des cas, des réponses optionnelles sont fournies et il faut entourer la réponse sélectionnée d'un cercle. Il y a un encadré pour d'autres remarques et informations à la suite des questions. Les Parties sont priées de donner une réponse plus détaillée aux questions auxquelles est indiquée plus d'une réponse. En particulier, cet encadré pourrait être utilisé pour identifier les priorités dans les stratégies nationales et les plans d'action, les réussites et les restrictions dans l'application, et les zones potentielles et existant déjà de coopération et de création des capacités.

Ces informations fournies par les Parties contractantes ne seront pas utilisées pour classer les performances des Parties contractantes individuelles.

Afin de faciliter le bilan et la synthèse des informations contenues dans les rapports, les sondés sont priés de s'assurer que les informations complémentaires fournies dans l'encadré ont un lien étroit avec les questions précédentes et sont aussi brèves que possible. Il n'y a pas de limite de longueur pour les réponses mais on prévoit que les Parties seront à même de fournir des informations adéquates et utiles en quelques pages.

Les Parties contractantes sont également priées de communiquer toutes questions applicables aux dispositions de la Convention dont n'ont pas traité les questions ci-dessous. Le Secrétaire exécutif se réjouirait également d'avoir des commentaires sur le caractère adéquat des questions et sur les difficultés éprouvées pour la complétion de ces questions, ainsi que des recommandations sur la manière dont ces questions et ces lignes directrices pour les rapports pourraient être améliorées.

Il est recommandé aux Parties contractantes de faire participer un grand nombre de parties prenantes différentes à la préparation du rapport, afin d'assurer un développement transparent et en participation d'un tel rapport. Un encadré est fourni pour identifier les parties prenantes qui ont participé à ce processus.

Les Parties contractantes sont priées de soumettre leurs rapports thématiques sur les zones protégées dans ce format au Secrétaire exécutif avant le 30 juillet 2002. Les Parties sont priées de soumettre une copie originale signée par courrier et une copie électronique sur disquette ou par courrier électronique. Une version électronique de ce document sera envoyée à tous les correspondants nationaux et sera également mise à disposition sur le site Internet de la Convention à l'adresse :

<http://www.biodiv.org>

Les rapports thématiques complétés et toutes remarques devraient être envoyés à :

Le Secrétaire exécutif Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique World Trade Center 393 St.Jacques Street, Suite 300 Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9 Fax: 1-514-2886588 Courriel : <a href="mailto:secretariat@biodiv.org">secretariat@biodiv.org</a>
--

*Veillez fournir les détails suivants sur l'origine de ce rapport*

Partie contractante	
<b><i>Correspondant national</i></b>	
Nom de l'institution :	
Nom et titre du responsable à contacter :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<b><i>Responsable à contacter pour le rapport national (si différent)</i></b>	
Nom et titre du responsable à contacter :	

Adresse postale :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<b><i>Soumission</i></b>	
Signature du responsable de la soumission du rapport national :	
Date de soumission :	

*Veillez fournir quelques brèves informations concernant le processus de préparation de ce rapport, y compris des informations sur les types de parties prenantes qui ont participé de manière active à sa préparation et sur le matériel qui a servi de base pour le rapport*

**Zones protégées****Système des zones protégées**

1. Quelle est la priorité relative accordée au développement et à la mise en œuvre d'un système national de zones protégées dans le contexte d'autres obligations résultant de la Convention et des décisions de la Conférence des Parties ?					
a) Haute		b) Moyenne		c) Basse	
2. Existe-t-il un processus systématique de planification pour le développement et la mise en œuvre d'un système national de zones protégées ?					
a) non					
b) en début de développement					
c) à un stade avancé de développement					
d) oui (veuillez fournir des copies de documents pertinents décrivant le processus)					

3. Y a-t-il une évaluation du degré auquel le réseau de zones protégées existant déjà englobe toutes les zones qui sont identifiées comme étant importantes pour la conservation de la diversité biologique ?					
a) non					
b) une évaluation est prévue					
c) une évaluation est en cours					
d) oui (veuillez fournir des copies des évaluations exécutées)					

**Cadre réglementaire**

4. Un cadre politique et/ou une loi d'habilitation sont-ils en place pour l'établissement et la gestion de zones protégées ?					
a) non					
b) en début de développement					
c) à un stade avancé de développement					
d) oui (veuillez fournir des copies des documents pertinents)					
5. Des lignes directrices, critères et objectifs ont-ils été adoptés pour soutenir la sélection, l'établissement et la gestion de zones protégées ?					
a) non					
b) en début de développement					
c) un stade avancé de développement					
d) oui (veuillez fournir des copies des lignes directrices, critères et objectifs)					
6. La gestion des zones protégées implique-t-elle l'emploi de mesures d'incitation, par exemple, de droits d'entrées pour les visiteurs d'un parc, d'arrangements pour le partage des avantages avec les communautés adjacentes et autres parties prenantes ?					
a) non					
b) oui, des mesures d'incitation ont été mises en œuvre pour certaines zones					

protégées (veuillez donner quelques exemples)	
c) oui, des mesures d'incitation ont été mises en œuvre pour toutes les zones protégées (veuillez donner quelques exemples)	

### *Approche à la gestion*

7. Les menaces principales aux zones protégées et à la biodiversité qu'elles contiennent ont-elles été évaluées, afin de pouvoir mettre en place des programmes pour s'occuper des menaces, de leurs effets et pour influencer les principaux moteurs ?	
a) non	
b) une évaluation est prévue	
c) une évaluation est en cours	
d) oui, une évaluation a été exécutée	
e) des programmes et politiques pour s'occuper des menaces sont en place (veuillez fournir des informations de base sur les menaces et les mesures prises)	
8. Les zones protégées sont-elles établies et gérées dans le contexte de la région plus large dans laquelle elles se trouvent, en tenant compte d'autres stratégies sectorielles et en y contribuant ?	
a) non	
b) oui, dans certaines zones	
c) oui, dans toutes les zones (veuillez fournir des détails)	
9. Les zones protégées sont-elles de diverses natures, remplissant divers différents objectifs de gestion et/ou fonctionnant à travers différents régimes de gestion ?	
a) Non, la plupart des zones sont établies pour des objectifs similaires et fonctionnent sous des régimes de gestion similaires	
b) de nombreuses zones ont des objectifs / régimes de gestion similaires, mais il y a également des exceptions	
c) oui, les zones protégées sont de diverses natures (veuillez donner des détails)	
10. Les parties prenantes participent-elles généralement à l'établissement et à la gestion des zones protégées ?	
a) non	
b) pour certaines, mais pas pour toutes les zones protégées	
c) oui, toujours (veuillez donner des détails d'expériences)	
11. Les zones protégées établies et gérées par des organes non gouvernementaux, des groupes de citoyens, le secteur privé et les individus existent-elles dans votre pays, et sont-elles reconnues de manière formelle ?	
a) non, elles n'existent pas	
b) oui, elles existent mais elles ne sont pas formellement reconnues	
c) oui, elles existent et sont formellement reconnues (veuillez fournir un complément d'information)	



**Ressources disponibles**

12. Les ressources humaines, institutionnelles et financières suffisent-elles pour la pleine mise en œuvre du réseau de zones protégées, y compris pour la gestion des zones protégées individuelles ?	
a) non, elles sont très restrictives (veuillez fournir des informations de base sur les besoins et les lacunes)	
b) non, elles sont restrictives (veuillez fournir des informations de base sur les besoins et les lacunes)	
c) Les ressources disponibles sont adéquates (veuillez fournir des informations de base sur les besoins et les lacunes)	
d) oui, de bonnes ressources sont disponibles	
13. Votre pays a-t-il demandé / reçu une aide financière du Fonds pour l'environnement mondial ou d'autres sources internationales pour l'établissement / la gestion des zones protégées ?	
a) non	
b) un financement a été demandé mais n'a pas été reçu	
c) une demande de financement est en cours	
d) oui, un financement a été reçu (veuillez fournir des copies des documents pertinents)	

**Evaluation**

14. Les contraintes relatives à la mise en œuvre et à la gestion d'un système adéquat de zones protégées ont-elles été évaluées, afin que des mesures puissent être prises concernant ces contraintes ?	
a) non	
b) oui, les contraintes ont été évaluées (veuillez fournir d'autres informations)	
c) oui des mesures concernant ces contraintes sont en place (veuillez fournir d'autres informations)	
15. Un programme est-il en place ou en développement pour une évaluation régulière de l'efficacité de la gestion des zones protégées et pour agir sur ces informations ?	
a) non	
b) oui, un programme est en cours de développement (veuillez fournir d'autres informations)	
c) oui, un programme est en place (veuillez fournir d'autres informations)	
16. Une évaluation de la valeur des avantages et des services matériels et non matériels fournis par les zones protégées a-t-elle été faite ?	
a) non	
b) une évaluation est prévue	
c) une évaluation est en cours	
d) oui, une évaluation a été faite (veuillez fournir d'autres informations)	

**Coopération régionale et internationale**

17. Votre pays collabore-t-il ou communique-t-il avec les pays voisins pour l'établissement et/ou la gestion de zones protégées transfrontalières ?	
a) non	
b) oui, (veuillez donner des détails)	
18. Les professionnels des zones protégées clés dans votre pays sont-ils membres de la Commission mondiale sur les zones protégées de l'UICN, contribuant ainsi à promouvoir le partage d'informations et d'expériences ?	
a) non	
b) oui	
c) il n'y a pas d'information à ce sujet	
19. Votre pays a-t-il fourni des informations sur ses zones protégées au Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE afin de permettre une évaluation scientifique de l'état des zones protégées du monde entier ?	
a) non	
b) oui	
20. Si votre pays a des zones protégées ou d'autres sites reconnus ou désignés sous une convention ou un programme international (y compris les conventions et programmes régionaux), veuillez fournir des copies des rapports soumis à ces programmes ou des résumés de ces rapports.	
21. Estimez-vous qu'il existe certaines activités relatives aux zones protégées dont votre pays a une grande expérience qui serait d'une utilité directe aux autres Parties contractantes ?	
a) non	
b) oui (veuillez fournir des détails)	

**Autres remarques**

--

*Annexe III***PROJET DE FORMAT POUR LE RAPPORT THEMATIQUE SUR  
LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LA COOPERATION TECHNOLOGIQUE**

Le format suivant pour la préparation d'un rapport thématique sur le transfert de technologie et la coopération technologique est une série de questions basées sur les éléments des décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties, les programmes de travail adoptés lors de réunions précédentes de la Conférence des Parties ainsi que les recommandations du SBSTTA. Les informations soumises par les Parties seront compilées afin de faciliter l'examen de questions pertinentes lors de la septième réunion de la Conférence des Parties. Les réponses à ces questions contribueront également à évaluer l'état général d'application de la Convention.

Il convient de noter que, aux fins de la Convention sur la diversité biologique, la technologie dans ce contexte inclut également la biotechnologie. Les technologies susceptibles de transfert aux autres Parties contractantes sont celles qui sont applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ou qui utilisent les ressources génétiques et ne nuisent pas à l'environnement. Dans le questionnaire, ces technologies seront appelées les «technologies pertinentes». Elles comprennent les technologies et le savoir-faire applicables à l'identification, à la caractérisation et à la surveillance des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques ; des technologies appropriées à la conservation *in-situ* et *ex-situ* et à l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutants.

Les questions sont conçues de manière à faciliter la complétion du bilan. Dans la plupart des cas, des réponses optionnelles sont fournies et il suffit de cocher une case ou plus d'une case. Dans certains cas, il y a un encadré après les questions pour des remarques détaillées et des informations. Il n'y a pas de limite du nombre de pages supplémentaires pour les informations fournies. Les Parties sont priées de fournir des informations aussi succinctes que possible.

Ces informations fournies par les Parties contractantes ne seront pas utilisées pour classer les performances des Parties contractantes individuelles.

Afin de faciliter le bilan et la synthèse des informations contenues dans les rapports, les sondés sont priés de s'assurer que les informations complémentaires fournies dans l'encadré ont un lien étroit avec les questions précédentes et sont aussi brèves que possible. Il n'y a pas de limite de longueur pour les réponses mais on prévoit que les Parties seront à même de fournir des informations adéquates et utiles en quelques pages.

Les Parties contractantes sont également priées de communiquer toutes questions applicables aux dispositions de la Convention dont n'ont pas traité les questions ci-dessous. Le Secrétaire exécutif se réjouirait également de tout commentaire sur le caractère adéquat des questions et sur les difficultés éprouvées pour la complétion de ces questions, ainsi que des recommandations sur la manière dont ces questions et ces lignes directrices pour les rapports pourraient être améliorées.

Il est recommandé aux Parties contractantes de faire participer un grand nombre de parties prenantes différentes à la préparation du rapport, afin d'assurer un développement transparent et en participation d'un tel rapport. Un encadré est fourni pour identifier les parties prenantes qui ont participé à ce processus.

Les Parties contractantes sont priées de soumettre leurs rapports thématiques sur les zones protégées dans ce format au Secrétaire exécutif avant le 30 juillet 2002. Les Parties sont priées de soumettre une copie originale signée par courrier et une copie électronique sur disquette ou par courrier

électronique. Une version électronique de ce document sera envoyée à tous les correspondants nationaux et sera également mise à disposition sur le site Internet de la Convention à l'adresse :

<http://www.biodiv.org>

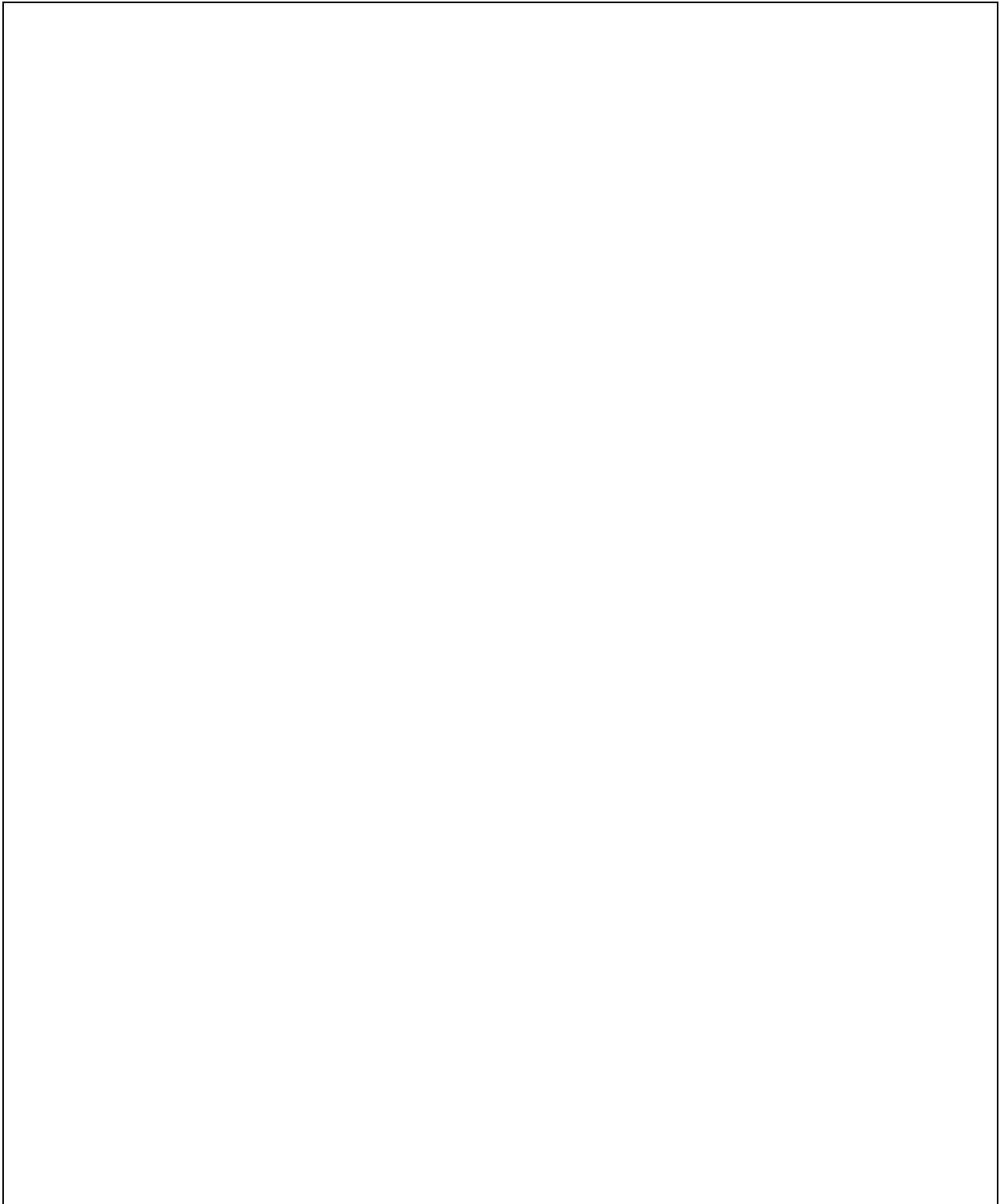
Il faut envoyer les rapports thématiques complétés et toute remarque à :

<p>Le Secrétaire exécutif Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique World Trade Center 393 St.Jacques Street, Suite 300 Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9 Fax: 1-514-2886588 Courriel : <a href="mailto:secretariat@biodiv.org">secretariat@biodiv.org</a></p>
---

*Veillez fournir les détails suivants sur l'origine de ce rapport*

Partie contractante	
<b><i>Correspondant national</i></b>	
Nom de l'institution :	
Nom et titre du responsable à contacter :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<b><i>Responsable à contacter pour le rapport national (si différent)</i></b>	
Nom et titre du responsable à contacter :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<b><i>Soumission</i></b>	
Signature du responsable de la soumission du rapport national :	
Date de soumission :	

*Veillez fournir quelques brèves informations concernant le processus de préparation de ce rapport, y compris des informations sur les types de parties prenantes qui ont participé de manière active à sa préparation et sur le matériel qui a servi de base pour le rapport*



*Transfert de technologie et coopération technologique***Inventaire et évaluation**

1. Votre pays a-t-il développé un inventaire de technologies ou de catégories de technologies existant déjà, y compris celles des communautés autochtones et locales, pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutants dans tous les domaines thématiques et les questions s'y rapportant abordés par la Convention ?	
a) non	
b) un inventaire est en cours de développement	
c) un inventaire de certaines technologies est disponible (veuillez fournir quelques détails)	
d) oui, un inventaire complet est disponible (veuillez fournir des détails)	
2. Votre pays a-t-il évalué les effets potentiels des technologies pertinentes sur la diversité biologique et leurs exigences pour une application couronnée de succès ?	
a) non	
b) ou, veuillez donner quelques exemples	
3. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins de technologies pertinentes ?	
a) non (veuillez préciser les raisons)	
b) oui, et veuillez préciser les besoins remplis et les besoins non remplis pour les technologies existant déjà et pour les nouvelles technologies	

**Application de certains articles pertinents de la Convention, décisions pertinentes adoptées lors de réunions précédentes de la Conférence des Parties et recommandations du SBSTTA**

4. En mettant en œuvre les programmes thématiques de travail adoptés par des réunions précédentes de la Conférence des Parties, votre pays a-t-il obtenu les résultats identifiés dans ces programmes de travail à travers le transfert de technologie et la coopération technologique ? (Décisions II/10, III/11, IV/6, IV/7 et V/4)	
a) non	
b) oui, mais seulement quelques activités dans certains programmes	
c) oui, et une grande variété d'activités dans de nombreux programmes de travail	
d) si oui, veuillez préciser ces activités et programmes de travail	
5. Votre pays a-t-il entrepris une coopération technologique avec d'autres Parties contractantes n'ayant ni l'expertise ni les ressources voulues pour évaluer les risques et minimiser les effets négatifs résultant de l'introduction d'espèces étrangères ? (Décision V/8)	
a) non	
b) oui – veuillez donner des détails ci-dessous (y compris les types de technologie transférée, les participants impliqués, les termes du transfert et les moyens d'accès à la technologie)	
6. Votre pays a-t-il fait des démarches ou pris des mesures pour faciliter le transfert de	

technologie vers d'autres Parties et la coopération technologique avec elles afin de développer et/ou de renforcer leur capacité d'application de la politique, du programme et de la pratique pour une utilisation durable de la diversité biologique (Décision V/24)	
a) non	
b) oui, veuillez préciser les mesures et démarches détaillées	
7. Pouvez-vous fournir des exemples ou des illustrations d'accords contractuels sur le partage des avantages qui ont inclus la coopération technologique et le transfert de technologie parmi les avantages à partager ? (Article 15)	
a) non	
b) oui	
8. Votre gouvernement a-t-il pris des mesures, si c'est applicable, pour garantir, comme le stipule l'Article 16(3), que les Parties contractantes qui fournissent des ressources génétiques auront accès à cette technologie et au transfert de technologie qui utilise ces ressources génétiques ? (Article 16)	
a) non	
b) oui, veuillez donner quelques détails	
9. Les institutions taxinomiques de votre pays ont-elles pris des initiatives pour le développement de priorités nationales, aux niveaux individuel et régional, dans la nouvelle technologie ? (Décision IV/1)	
a) non	
b) oui, en début de développement	
c) oui, à un stade avancé de développement	
d) oui, quelques initiatives sont en place et quelques priorités sont identifiées	
e) oui, toutes les priorités sont identifiées	
10. Votre pays a-t-il participé au développement et/ou au transfert de technologie pour le maintien et l'utilisation de collections ex-situ ? (Décision V/26)	
a) non	
b) oui – veuillez donner des détails ci-dessous (y compris les types de technologie transférée, les participants impliqués, les termes du transfert et les moyens d'accès à la technologie)	
11. Le mécanisme de centre d'échange a-t-il été davantage développé dans votre pays afin de faciliter l'accès à l'information concernant l'accès aux technologies et le transfert de technologies ? (Décision V/14)	
a) non	
b) oui, veuillez donner quelques exemples	

### Rôles des secteurs public et privé dan le transfert de technologie et la technologie

12. Connaissez-vous des exemples de partenariats technologiques entre institutions publiques de R&D dans des pays en développement et entreprises du secteur privé dans des pays industrialisés ? Si oui, à quel degré ces partenariats ont-ils entraîné :	
a) la formation de scientifiques du pays en développement dans l'application de nouvelles	



technologies pour la conservation et l'utilisation de ressources génétiques	
b) un échange d'informations sur de nouveaux échanges scientifiques et progrès technologiques	
c) la fourniture de divers éléments de technologie aux institutions partenaires dans les pays en développement	
d) le lancement de R&D en commun ?	
13. Votre pays a-t-il pris des mesures ou développé des programmes pour encourager le secteur privé ou le partenariat public-privé à développer et à transférer des technologies à l'avantage des gouvernements et des institutions de pays en développement, y compris la coopération Nord-Sud ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner des détails	
14. Des incitations de type quelconque ont-elles été mises en place dans votre pays pour encourager la participation du secteur privé à la conservation et aux activités d'utilisation durable en tant que sources de nouvelles technologies et sources potentielles de finance pour les programmes de conservation ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner des détails	

### **Impact des droits de propriété intellectuelle sur le transfert de technologie et la coopération technologique**

15. Les technologies auxquelles a accès ou souhaite avoir accès votre pays sont-elles dans le domaine public ou sont-elles couvertes par des droits de propriété intellectuelle ?	
a) non	
b) oui	
16. Les droits de propriété intellectuelle ont-ils été un facteur limitant au niveau de l'obtention de technologies pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ?	
a) non	
b) oui, veuillez fournir un exemple et préciser les points suivants : le type de technologie recherchée (technologie douce ou dure) ; le domaine auquel elle va être appliquée (par exemple, forêts, maritime, eaux intérieures, agriculture, etc.)	

### **Création des capacités pour le transfert de technologie et la coopération technologique**

17. Des structures institutionnelles adéquates ont-elles été établies et/ou la capacité humaine est-elle suffisante pour l'accès aux technologies pertinentes dans votre pays ?	
a) non	
b) oui	
18. Quels sont les facteurs limitants, s'il y en a, pour l'application des technologies pertinentes ?	
a) capacité institutionnelle	
b) capacité humaine	
c) autres – veuillez préciser	

19. Votre pays estime-t-il que l'accès à l'information et la formation ou le manque d'accès et de formation a été un facteur limitant au niveau de l'accès à la technologie et du transfert de technologie ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner quelques exemples	
20. Votre pays a-t-il pu identifier les technologies pertinentes dans des domaines précis pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans votre pays ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner des détails	
21. Votre pays a-t-il développé une politique nationale et établi des institutions internationales et nationales pour promouvoir la coopération technologique, y compris à travers le développement et le renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles ?	
a) non (veuillez préciser les raisons)	
b) oui, veuillez donner quelques détails ou exemples	
22. Votre pays a-t-il établi des programmes de recherche en commun et des joint-ventures pour le développement de technologies applicables aux objectifs de la Convention ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner quelques détails ou exemples	

### Mesures pour faciliter l'accès à la technologie et le transfert de technologie

23. Votre pays a-t-il établi des mécanismes et/ou des mesures pour encourager et faciliter le transfert de technologie vers d'autres Parties contractantes et la coopération technologique avec elles ?	
a) non	
b) oui, veuillez fournir quelques détails	
24. Votre pays a-t-il établi des voies d'accès aux technologies développées et appliquées pour atteindre les objectifs de la Convention ?	
a) non	
b) oui, veuillez fournir des informations détaillées	

### Réussites et restrictions dans le transfert de technologie et la coopération technologique

25. Votre pays a-t-il identifié des réussites, des possibilités et des restrictions en matière de transfert de technologie et de coopération technologique avec d'autres Parties contractantes ?	
a) non	
b) oui, veuillez fournir des informations détaillées	

*Autres remarques*

-----